



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 mars 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière, directrice des services administratifs et de l'informatique
et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 03.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 06 Fin : 19 h 13

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019
201903-036**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2019 tel que ci-après
reproduit :

- 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2** **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3.** **ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2019
- 4.** **PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019
- 5.** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*
 - 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019
 - 6.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 024 000 \$ qui sera réalisé le 3 avril 2019
 - 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Adoption - règlement 79-2019 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux*
 - 7.2 Adoption - règlement 33-2013-7 - *Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de certaines voies de circulation*
 - 7.3 Adoption - règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$*
 - 8. CONTRAT**
 - 8.1 Honoraires supplémentaires dans le cadre du mandat TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais - services professionnels - 14 371,88 \$ taxes incluses
 - 8.2 Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville
 - 8.3 Contrat pour le projet TPST 2019-01 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) - 106 756,71 \$ taxes incluses
 - 8.4 Contrat pour le projet TP-GT 2019-08A - Contrat pour la location d'un camion écurier d'égout- 26 444,25 \$ taxes incluses
 - 8.5 Contrat pour le projet GTE-2019-01 - Octroi de contrat pour le service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables- 907 066,11 \$ (taxes incluses) pour la durée du contrat (4 ans)
 - 8.6 Contrat de financement pour l'émission d'obligations
 - 9. PERSONNEL**
 - 9.1 Embauche de monsieur Dimitry Henrys au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 25 mars 2019
 - 9.2 Nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 24 février 2019
 - 9.3 Amendement à la résolution 201902-034
 - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
 - 10.1 Don de 500 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour le projet bande riveraine
 - 10.2 Don de 3 000 \$ pour le Tournoi de golf des citoyens de Montréal-Est qui aura lieu le 8 juin 2019
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Aucun
 - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 12.1 Aucun
 - 13 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 14 LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

201903-037

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DES LISTES DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose les listes du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-03-13.

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 MARS 2019 AU 17 JUILLET 2019

6.1

201903-038

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 mars 2019 au 17 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 024 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 AVRIL 2019

6.2

201903-039

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 024 000 \$ qui sera réalisé le 3 avril 2019, réparti comme suit :

- règlement d'emprunt numéro R14-116 pour un montant de 989 500 \$
- règlement d'emprunt numéro 4-2009 pour un montant de 2 034 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro R14-116, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 avril 2019.
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les*

emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CD.

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
13120, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1A 3W2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro R14-116 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 79-2019 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201903-040 7.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 79-2019 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-7 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

201903-041 7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-7 - *Règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 80-2019 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 \$

201903-042 7.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 80-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU MANDAT TPGT-2018-20 - MISE AUX NORMES DE LA PROGRAMMATION DES FEUX SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS - SERVICES PROFESSIONNELS - 14 371,88 \$ TAXES INCLUSES

201903-043

8.1

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au devis et qu'ils sont nécessaires pour la réalisation complète de l'auscultation des feux sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser les coûts de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TP-GT-2018-20.

D'affecter la somme de 14 371,88 \$ taxes incluses au paiement des dépenses relatives au projet par le surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

201903-044

8.2

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est déjà responsable de l'entretien ménager du Centre Récréatif Édouard-Rivet et que la Ville est grandement satisfaite des services d'entretien qui y sont rendus.

Considérant que SRLPAT est en mesure de livrer les services attendus tels que décrits au contrat de service.

Considérant que l'offre de service de SRLPAT satisfait les attentes de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour une période de deux ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 et pour un montant total de 96 858,68 \$.

D'autoriser, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, soit 9 mois, une dépense de 36 322,50 \$.

D'affecter au paiement de cette dépense, une somme de 15 000 \$ du surplus non autrement affecté pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPST 2019-01 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRES D'ESSAIS) - 106 756,71 \$ TAXES INCLUSES

201903-045

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST 2019-01 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais).

Considérant que l'offre de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat à cette entreprise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 106 756,71 \$ taxes incluses pour le projet TPST 2019-01.

D'octroyer le contrat à Laboratoire GS inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-08A - CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT- 26 444,25 \$ TAXES INCLUSES

201903-046

8.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-08A - Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 26 444,25 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-08A.

D'octroyer le contrat à Les Équipements C.M. inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Anne St-Laurent dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le point suivant puisqu'elle est propriétaire d'un condo et administratrice du syndic de l'immeuble du M Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

CONTRAT POUR LE PROJET GTE-2019-01 - OCTROI DE CONTRAT POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS (VALORISABLES), DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES- 907 066,11 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (4 ANS)

201903-047

8.5

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables.

Considérant que l'offre des soumissionnaires Derichebourg Canada Environment inc. et JR Services sanitaires sont conformes aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 907 066,11 \$ (taxes incluses) pour la durée totale du contrat (4 ans) pour le projet GTE-2019-01.

D'octroyer les groupes 1 et 3 de l'option B dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables à l'entreprise JR Services Sanitaires pour le prix de 686 791,67 \$ taxes incluses.

D'octroyer le groupe 2 de l'option B dans le cadre du projet GTE-2019-01 - Services de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables et des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Canada Environment inc. pour le prix de 220 274,44 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Anne St-Laurent réintègre l'assemblée.

CONTRAT DE FINANCEMENT POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

8.6

201903-048

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro R14-116 et 4-209, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 avril 2019, au montant de 3 024 000 \$.

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

471 000 \$	2,05000 %	2020
485 000 \$	2,10000 %	2021
499 000 \$	2,15000 %	2022
513 000 \$	2,25000 %	2023
1 056 000 \$	2,35000 %	2024
Prix : 99,05400		Coût réel : 2,55689 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

471 000 \$	2,00000 %	2020
485 000 \$	2,05000 %	2021
499 000 \$	2,10000 %	2022
513 000 \$	2,20000 %	2023
1 056 000 \$	2,30000 %	2024
Prix : 98,83700		Coût réel : 2,57467 %

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.**

471 000 \$	2,00000 %	2020
485 000 \$	2,05000 %	2021
499 000 \$	2,15000 %	2022
513 000 \$	2,25000 %	2023
1 056 000 \$	2,35000 %	2024
Prix : 98,94160		Coût réel : 2,58489 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

471 000 \$	2,05000 %	2020
485 000 \$	2,10000 %	2021
499 000 \$	2,20000 %	2022
513 000 \$	2,30000 %	2023
1 056 000 \$	2,40000 %	2024
Prix : 99,04723		Coût réel : 2,60204 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme F. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 3 024 000 \$ de la Ville de Montréal Est soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9.

EMBAUCHE DE MONSIEUR DIMITRY HENRYS AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS À COMPTER DU 25 MARS 2019

201903-049 9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher monsieur Dimitry Henrys au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période maximale de 6 mois à compter du 25 mars 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS PERREULT-LESSARD À TITRE DE CREUSEUR DE COUPES ET MARTEAU PNEUMATIQUE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 24 FÉVRIER 2019

201903-050 9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 24 février 2019. L'employé(e) est soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 24 février 2019, pour répondre aux exigences du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 201902-034

201903-051 9.3

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De confier la responsabilité des ressources humaines à la Direction générale plutôt qu'à la Direction des affaires juridiques et du greffe.

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération et des avantages des cadres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 10.

DON DE 500 \$ AU COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER POUR LE PROJET BANDE RIVERAINE

201903-052 10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour le projet bande riveraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Anne St-Laurent dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisqu'elle est une des organisatrices du tournoi de golf. De ce fait, elle se retire de la séance et s'abstient de participer aux discussions concernant ce point.

DON DE 3 000 \$ POUR LE TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS DE MONTRÉAL-EST QUI AURA LIEU LE 8 JUIN 2019

201903-053

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 3 000 \$ pour le Tournoi de golf des citoyens de Montréal-Est qui aura lieu le 8 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Anne St-Laurent réintègre l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 25 Fin : 19 h 56

LEVÉE DE LA SÉANCE

201903-054

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier